

Communiqué de presse
À Saint-Valery-sur-Somme, le 1^{er} octobre 2013

Conseil de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale Mardi 1^{er} octobre 2013

Le conseil de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale s'est réuni ce mardi 1^{er} octobre 2013 à Saint-Valery-sur-Somme, sous la présidence de M. Christian Manable.

A l'ordre du jour :

➤ Avis sur la nomination de la directrice déléguée du Parc naturel marin

Le conseil de gestion du Parc naturel marin doit donner son avis sur la nomination du délégué du directeur de l'Agence des aires marines protégées auprès du conseil de gestion du Parc.

Décision du conseil de gestion

Le conseil de gestion a donné un avis favorable à la nomination de Mme Catherine Canova-Ramet au poste de directrice-déléguée du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale.

Actuellement chef du service « Patrimoine naturel et énergies renouvelables » de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, ses différentes missions l'ont amenée à travailler avec les acteurs de l'aménagement du territoire et de la gestion de l'environnement (syndicats mixtes, collectivités, services de l'État, ...) pour la mise en œuvre d'actions et de politiques publiques. Notamment en charge du suivi du dossier de création de Parc naturel marin, elle a acquis de longue date une connaissance des enjeux et des acteurs de l'espace marin.



Credit : Catherine Canova-Ramet - CAR

➤ Avis sur l'arrêté d'autorisation du dragage du port du Tréport

L'avis du Parc naturel marin est sollicité par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Seine-Maritime sur les opérations de dragage et de clapage dans le cadre de l'entretien du port du Tréport. En effet, le clapage, action susceptible d'avoir un impact sur le milieu marin, est prévu dans un secteur inclus dans le périmètre du Parc.

Décision du conseil de gestion

Le conseil de gestion a donné un avis favorable **sous conditions**.

Ces opérations de clapage sont susceptibles de soulever des sédiments pollués et d'avoir un impact sur le milieu marin. Aussi, le conseil de gestion a émis un avis favorable sur l'arrêté sous réserve d'être systématiquement consulté sur les opérations prévues et les mesures prises par le pétitionnaire. Notamment dans le cas de clapage de sédiments dépassant un certain niveau de contamination, il rappelle qu'il s'agira d'un avis conforme puisque l'impact sur le milieu marin est susceptible d'être notable.

➤ Désignation des représentants du Parc au sein des CLE (Commissions Locales de l'Eau) des SAGE

Le périmètre du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale recoupe celui de cinq Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), dont les bassins versants sont situés en amont des estuaires inclus dans le Parc : SAGE du bassin côtier du Boulonnais, de la Canche, de

l'Authie, Somme aval et cours d'eau côtiers et de la Vallée de la Bresle. Des représentants du Parc doivent être désignés pour siéger aux Commissions Locales de l'Eau (CLE) de ces SAGE.

Décision du conseil de gestion

Le conseil de gestion a désigné la directrice déléguée du Parc (ou son représentant) pour représenter le Parc naturel marin dans les Commissions Locales de l'Eau de ces SAGE.

➤ Avis sur le SCoT du Pays Montreuillois

Le Parc naturel marin est sollicité pour donner un avis sur le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays Maritime et Rural du Montreuillois.

Le périmètre du SCoT et celui du Parc marin se recoupant, les éléments de diagnostics déjà identifiés par le Parc et les enjeux posés doivent être cohérents entre les deux structures.

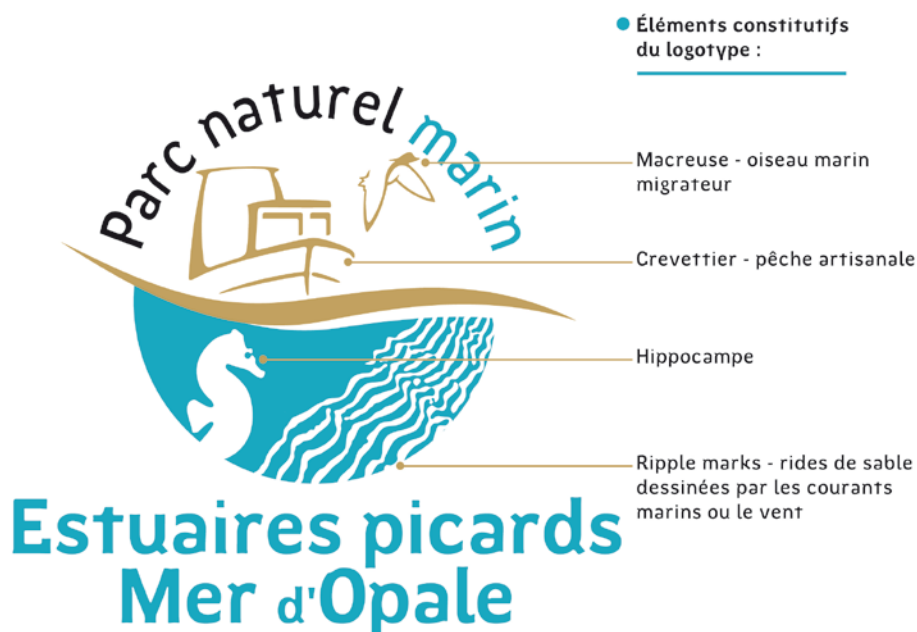
Décision du conseil de gestion

Le conseil de gestion donne un avis favorable sur le SCoT du Pays Montreuillois sous réserve que le Parc des estuaires picards et de la mer d'Opale soit clairement identifié au sein des espaces protégés et étroitement associé aux réflexions sur l'interface terre-mer. Dans cet esprit, le conseil de gestion propose son appui à l'élaboration du volet « mer » de ce SCoT qui devrait être entamée prochainement par le Pays Montreuillois.

Questions diverses

➤ Un logo pour le Parc naturel marin

Le Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale dévoile son logo !



Ce logo incarne les valeurs du Parc naturel marin, un équilibre entre activités humaines et patrimoine naturel. Les pictogrammes sont représentatifs du contexte local, autant que l'est la teinte de bleu, définie pour illustrer au mieux la mer d'Opale.

Le logo du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale s'inscrit dans la famille des logos de parcs existants : celui de l'Iroise, du golfe du Lion et de Mayotte. La vague dorée du logo reprend aussi celle de l'Agence des aires marines protégées.



➤ **Rassemblement annuel des acteurs du Parc naturel marin**

Durant la mission d'étude pour la création du Parc naturel marin, une instance d'information des acteurs locaux, dénommée « instance de suivi de la concertation » (ISC) avait été mise en place et animée par les préfets coordonnateurs de la mission.

Décision du conseil de gestion

Le conseil de gestion a décidé de maintenir cette instance, rebaptisée « instance d'information du Parc », afin d'informer un maximum d'acteurs de la mer de l'action du Parc. Organisée par le Parc, elle sera élargie aux associations sportives. Elle se réunira une fois par an, au moment de la présentation du rapport d'activité du Parc. Une première réunion est prévue fin 2013.

➤ **Lancement d'un état des lieux sur les phoques et veaux marins**

Le « collectif de défense contre la prolifération des phoques et des veaux marins », dont certains dirigeants sont membres du conseil de gestion du Parc, ont fait part de leurs inquiétudes vis-à-vis de la prolifération des phoques notamment en baie de Somme et demandé que le conseil de gestion se saisisse de cette problématique

Décision du conseil de gestion

Le conseil de gestion du Parc marin a décidé de mettre à l'ordre du jour de sa prochaine réunion un point sur cette problématique. Pour cela un groupe de travail, composé de différents membres du conseil de gestion est mis en place et devra, avec l'appui de l'équipe du Parc et de l'Agence des aires marines protégées, présenter un état des lieux des connaissances actuelles, des études en cours et des mesures de gestion mises en place à l'étranger.

Le Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale fait partie de l'Agence des aires marines protégées, un établissement public national dédié à la protection du milieu marin. L'Agence est sous la tutelle du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.

www.aires-marines.fr/parc-marin-estuaires-picards-mer-opale

Contacts presse :

Line HENRY - line.henry@aires-marines.fr - 03 21 99 15 81 / 06 30 62 93 37

➔ Téléchargement des illustrations: <http://mediatheque.aires-marines.fr/identification?token=1-YQSK99H29P0>

Si le lien ne fonctionne pas, rendez vous à l'adresse <http://mediatheque.aires-marines.fr/identification> et utilisez le code suivant : 1-YQSK99H29P0